



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rochelle, le 22 décembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### APPELS À PROJETS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations gouvernementales.

Ces actions doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des axes définis dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 – 2024, disponible sur le site du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ([www.cipdr.gouv.fr](http://www.cipdr.gouv.fr)). Elle se décline en quatre axes :

- Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- Axe 4 : Le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **28 février 2023** sur la plate-forme démarches simplifiées via le lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2023-charente-maritime>

#### **Pour les associations :**

En application des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, toute association qui sollicite une subvention publique doit préalablement avoir souscrit un contrat d'engagement républicain tel qu'annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021. Le contrat signé devra être joint à la demande.

Pour toute information, vous pouvez contacter le bureau de l'ordre public :

[pref-fipd@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-fipd@charente-maritime.gouv.fr)

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)